



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Dégraissage pour composant électronique (vrac)

Numéro(s) de produit : 03217

Utilisation du produit : Dégraissage d'usage général

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Vapeur nocive

Apparence et odeur : Transparent, liquide incolore avec forte odeur

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation modérée s'échelonnant d'une rougeur à une brûlure.

PEAU : Peut causer une irritation modérée s'échelonnant d'une rougeur à une brûlure.

INHALATION : Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes sont la toux, respiration bruyante et laryngite. L'exposition à de fortes doses peut causer une dépression du système nerveux, dont les maux de tête, nausées, étourderie, confusion et démence. De telles doses peuvent aussi causer des effets nocifs sur le foie, les reins et les poumons.

INGESTION : Faible toxicité ; sans danger connu lors d'une utilisation normale.

EFFETS CHRONIQUES : Une surexposition de longue durée peut entraîner des effets sur le système nerveux central, le foie ou les reins.

ORGANES VISÉS : Système nerveux central, foie, reins

État physique aggravé par exposition : Dermatite, troubles respiratoires, troubles du système nerveux central

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : **Dégraissage pour composant électronique (vrac)**

Numéro(s) de produit : **03217**

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
1-Bromopropane (nPB)	106-94-5	80 - 90
t-Butanol	75-65-0	< 3
1,2-Oxyde de butylène	106-88-7	< 1
COzol® 202	propriété	3 - 5

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Laver la bouche avec beaucoup d'eau. Si la personne est consciente, lui faire boire un verre d'eau. Communiquer avec un médecin.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit n'est pas un liquide inflammable. Cependant, il peut brûler sous certaines conditions.

Point d'éclair	Aucun (TCC)	Limite d'explosion supérieure	8.0
Température d'autoallumage	914°F / 490°C	Limite d'explosion inférieure	3.0

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse. Extincteur d'incendie de classe B.
- Produits de combustion : Bromure d'hydrogène ou bromure, oxyde de carbone
- Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Nom du produit : Dégraissage pour composant électronique (vrac)

Numéro(s) de produit : 03217

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Porter de l'équipement de protection approprié. Utiliser uniquement sous une ventilation adéquate. Ouvrir les portes ou les fenêtres pour amener de l'air frais dans les endroits mal aérés.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. S'assurer que l'aire d'entreposage est correctement ventilée. Maintenir éloigné de tout matériel incompatible.

Niveau d'entreposage d'aérosol : NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
1-Bromopropane (nPB)	N.E.	N.E.	10	N.E.	N.E.		ppm
t-Butanol	100	N.E.	100	N.E.	N.E.		ppm
1,2-Oxyde de butylène	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	2	AIHA	ppm
COzol® 202	400	500 (v)	200	400	N.E.		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection tels que Viton® ou Norfoil. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Nom du produit : **Dégraissage pour composant électronique (vrac)**

Numéro(s) de produit : **03217**

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : Transparent, incolore

Odeur : Forte odeur de solvant

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1.27

Point d'ébullition initial : 160°F / 71°C

Point de congélation : NE

Pression de vapeur : 139 mmHg @ 68°F / 20°C

Densité de vapeur : ~ 4.3 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : 0.25 g/100 ml à 68°F / 20°C

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 100 g/L : 1270 lb/gal : 10.61

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Maintenir éloigné des sources d'allumage.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants et bases puissantes.

Produits à décomposition dangereuse : Bromure d'hydrogène ou bromure, oxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
1-Bromopropane (nPB)	4 260 mg/kg	Aucunes données	253 g/m ³ /0,5 heure
t-Butanol	3 500 mg/kg	>2 000 mg/kg	> 10 000 ppm/4H
1,2-Oxyde de butylène	5 00 mg/kg	2 100 µL/kg	6 300 mg/m ³ /4H
COzol® 202 (Ingrédient n° 1)	5 000 mg/kg	12 800 mg/kg	16 000 ppm/8 H
COzol® 202 (Ingrédient n° 2)	6 653 mg/kg	Aucunes données	15 000 ppm

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
1-Bromopropane (nPB)	Non	Non	Non	yeux, peau	Inconnu
t-Butanol	Non	Non	Non	yeux	Inconnu
1,2-Oxyde de butylène	Non	Groupe 2B	Non	yeux, peau	Inconnu
COzol® 202 (Ingrédient n° 1)	Non	Non	Non	yeux	Non
COzol® 202 (Ingrédient n° 2)	Non	Non	Non	yeux, peau,	Inconnu

Nom du produit : Dégraissage pour composant électronique (vrac)

Numéro(s) de produit : 03217

respiratoire

Toxicité reproductrice : Aucune information disponible

Téatogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Test d'Ames négatif

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : 1-Bromopropane - 96 Heures LC50 Tête-de-boule : 67.3 mg/L (transitaire)

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)

Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : 1,2-oxyde de butylène (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Nom du produit : Dégraissage pour composant électronique (vrac)

Numéro(s) de produit : 03217

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
1,2-oxyde de butylène (< 1 %), t-Butanol (< 3 %)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : 1,2-Oxyde de butylène

Occupational Safety and Health Administration (OSHA) :

Ce produit est sous réglementation selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas étiqueté pour la Californie. Dans les autres états soumis à des règlements COV sur les produits de consommation, ce produit n'est pas destiné à la vente au détail. Ce produit est destiné uniquement au besoin de fabrication.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 75-05-8, 106-88-7, 75-65-0, 124-38-9, 67-63-0, 109-87-5
Pennsylvanie : 106-94-5, 75-05-8, 106-88-7, 75-65-0, 124-38-9, 67-63-0, 109-87-5
Massachusetts : 106-94-5, 75-05-8, 106-88-7, 75-65-0, 124-38-9, 67-63-0, 109-87-5
Rhode Island : 75-05-8, 106-88-7, 75-65-0, 124-38-9, 67-63-0, 109-87-5

Réglementation canadienne :

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Classe de risque SIMDUT : A, D2A, D2B

Réglementation Union Européenne :

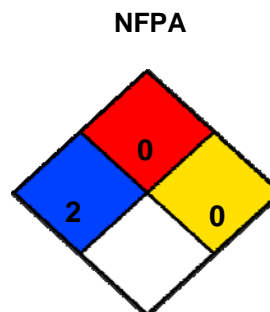
Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Ce produit contient moins de 0,05 % isopropyle bromure.

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
EPP :	B

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)





Fiche Signalétique

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 658
Date de révision : 09/07/2012

Modifications depuis la dernière
révision :

La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
NA : Non applicable

ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail